

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 avril 2026

N°20260422.D05

Objet : GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (GCSMS) « SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) » – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (10) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTE EXCUSÉE : (1)

- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions du code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L312-7

Vu le décret n°2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociales

Vu la délibération prise par le Conseil d'Administration du CCAS d'EYSINES le 22 octobre 2009 portant création du GCSMS Porte du médoc et validation de la convention constitutive associée

Accusé de réception en préfecture 033-263301608-20260422-20260422-D05-DE Date de réception préfecture : 24/04/2026
--

Vu la délibération prise par le Conseil d'Administration du CCAS d'EYSINES le 20 juin 2011 portant dissolution de l'entente intercommunale de Bruges, Le Bouscat, Eysines et Blanquefort créée le 6 mars 1981 pour gérer le service de soins à domicile pour personnes âgées

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2010 portant transfert d'autorisation de gestion au GCSMS Porte du Médoc

Vu la délibération n°10 prise par le Conseil d'Administration du CCAS d'EYSINES le 19 juin 2020 concernant l'élection de 4 représentants du Conseil d'Administration au Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale 'Porte du Médoc » du service de soins infirmiers à domicile

EXPOSE

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) Porte du Médoc a été créé par arrêté préfectoral à l'échelle des communes de Bruges, du Bouscat, de Blanquefort et d'Eysines.

Ce groupement a pour objet :

- d'exercer les activités de coopération dans le secteur du soutien à domicile sur le territoire des CCAS membres du Groupement
- de créer et de gérer des équipements ou des services d'intérêt commun ou des systèmes d'information nécessaires à leur activité
- de faciliter et d'encourager les actions concourant à l'amélioration de l'activité et de la qualité des prestations (procédures, références, recommandations de bonnes pratiques, etc) afin de mettre en place un service équitable
- de définir et proposer des actions de formation à destination des professionnels
- d'être autorisé, à la demande des CCAS membres, à déposer un dossier d'autorisation et de tarification en commun auprès de l'autorité tarifaire
- de procéder à des regroupements ou à des fusions d'activités
- d'assurer la gestion du service intercommunal de soins infirmiers à domicile.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive du Groupe de Coopération Sociale et Médico-Sociale Porte du Médoc du service de soins infirmiers à domicile et notamment ses articles 13-1 et 14, il convient de désigner 4 représentants dont 2 titulaires et 2 suppléants qui siègeront au sein de l'Assemblée Générale du GCSMS avec voix délibératives.

Chaque Administrateur peut être candidat et Madame la Présidente invite donc les membres présents à faire acte de candidature.

Le mandat de ces membres expire avec leur mandat d'Administrateur du CCAS.

Madame la Présidente recueille la/les candidature(s) de :

- Mme MC NAB Anne-Gaëlle
- Mme ROY Laurence
- M GILBERT Alain
- M ARDOUIN Claude

Cette (Ces) candidature(s) est (sont) soumise(s) au vote des Administrateurs.

Le vote donne les résultats suivants :

- Nombre de voix « pour » : 10
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de voix « contre » : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 10

Après en avoir délibéré et sur la base des résultats du vote organisé, le Conseil d'Administration :

- désigne Mme MC NAB Anne-Gaëlle en qualité de représentante titulaire du CCAS d'EYSINES au GCSMS SSIAD pour la durée de son mandat d'Administrateur du CCAS
- désigne Mme ROY Laurence en qualité de représentante titulaire du CCAS d'EYSINES au GCSMS SSIAD pour la durée de son mandat d'Administrateur du CCAS
- désigne M GILBERT Alain en qualité de représentant suppléant du CCAS d'EYSINES au GCSMS SSIAD pour la durée de son mandat d'Administrateur du CCAS
- désigne M ARDOUIN Claude en qualité de représentant suppléant du CCAS d'EYSINES au GCSMS SSIAD pour la durée de son mandat d'Administrateur du CCAS
- autorise la Présidente du CCAS à signer tout document et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,


Christine BOST

